



*Représentation Permanente de la Grèce
auprès du Conseil de l'Europe*

REF. 085/4

Strasbourg, le 07 janvier 2026

Destinataire: a) amar.gigovic@geauto.fr
b) victor.wolf@kroely.fr
c) victoria.Untereiner@espaceh.fr

La Représentation Permanente de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, compte tenu des dispositions de la loi 4412/2016, tel que modifié et mise en vigueur, va procéder à la mission directe pour la signature d'un contrat pour l'achat d'un nouveau véhicule officiel, dépense budgétisée 50.000€ (plus TVA) et invite les intéressés à présenter une offre pertinente, conformément au tableau des spécifications techniques ci-joint, dont nous vous prions de respecter la référence fidèle :

L'offre à évaluer doit comprendre :

- A) Le prix unitaire, assimilant la TVA comprise
- B) La TVA pertinente
- C) La durée de validité de l'offre
- D) La date de livraison

Le critère d'attribution est l'offre économiquement la plus avantageuse, basée sur le prix.

Les offres peuvent être adressées sous forme papier ou électroniques au Secrétariat de la Représentation Permanente jusqu'au 16 janvier 2026 :

Adresse :

Représentation Permanente de la Grèce

auprès du Conseil de l'Europe

21, Place Broglie-67000 Strasbourg

E-mail : grdel.ce@mfa.gr

Avant la mission, le concessionnaire doit fournir :

- Sensibilisation à la fiscalité et aux assurances
- Copie du casier judiciaire et copie du registre du commerce
- Attestation de Représentation valide et IBAN du compte bancaire.

Les offres des opérateurs économiques, qui n'ont pas été invités à missionner ne seront pas prises en considération.

Le Représentant Permanent



Nicolas Sigalas
Ambassadeur

TABLEAU DES SPECIFICATIONS TECHNIQUES MINIMALES

- 1) Véhicule à technologie hybride, categorie midsize berline
- 2) Capacité de cinq personnes avec l'espace bagages nécessaire
- 3) Quatre roues motrices
- 4) Puissance supérieure à 200 kW
- 5) Freins ABS avant et arrière
- 6) Verrouillage centralisé, verrouillage automatique, airbags conducteur-passager
- 7) couleur bleu foncé